



## Refus de renouvellement pour vente par le bailleur

Par **vassaria**, le **16/05/2011** à **18:03**

Bonjour,

cela fait près de 11 que je suis locataire du même appartement mon bailleur m'a envoyé ça signification de vendre. Son bien est géré par une agence immobilière à caractère sociale, mon bail s'achève fin décembre 2011 pourtant inscrite aux HLM de ma commune est celles environnantes depuis 1 an, je n'ai eu aucune offre étant sans emploi avec à charge un enfant il m'est difficile de trouver dans le privé.

si je n'arrive pas à me reloger avant la date prévue mon bailleur peut-il me mettre à la porte ? on m'a dit qu'il était tenu de me reloger si je n'arrivais pas à trouver un autre appartement l'agence m'a fait une proposition mais ce bien se trouve sur une autre commune est le loyer est de 630€ beaucoup plus élevé que celui que j'occupe actuellement qui est de 395.67€. Que faire ?

Par **mimi493**, le **16/05/2011** à **20:13**

Quel type de bail avez-vous ?

Est-ce un logement conventionné ?

Par **vassaria**, le **16/05/2011** à **20:42**

c un bail habitation principale renouvelé tous les 3 ans ce bien est suivie par une agence a caractère sociale .